

CHANCELLERIE D'ETAT

1. SECRETARIAT GENERAL

1.1. Personnel

Dès le 1^{er} janvier, Mmes Sylvie Dupertuis et Alexandra Tschopp ont augmenté leur temps de travail. Mme Dupertuis a passé de 50% à 90% et Mme Tschopp a, quant à elle, passé de 50% à 60%.

M. Yves Froidevaux a été engagé le 1^{er} février en qualité de gestionnaire de site WEB.

Par ailleurs, le 1^{er} novembre, M. Eric Fischer, huissier-chauffeur du Conseil d'Etat a été transféré au service économique.

1.2. Feuille officielle

Durant l'exercice, nonante-sept numéros ont été publiés. La part au bénéfice de l'Etat s'élève à 101.350 francs (93.174 francs en 2001).

1.3. Légalisations

2383 pièces ont été légalisées.

1.4. Droits politiques

a) Généralités

Une importante révision de la loi sur les droits politiques relative à la nouvelle organisation des scrutins a occupé le secrétariat général durant l'année écoulée. Cette révision s'inscrit dans la perspective de la mise en place du vote électronique par la Confédération, projet pour lequel le canton de Neuchâtel est canton pilote, tout comme Zurich et Genève.

Acceptée par le Grand Conseil en septembre et approuvée par la Confédération un mois plus tard, cette nouvelle loi entrera en vigueur au 1^{er} mars 2003. Elle déploiera donc ses effets à l'occasion de la votation fédérale du 18 mai 2003.

Il s'en est suivi une refonte complète du règlement d'exécution, ayant pour but de préciser un certain nombre de dispositions de la nouvelle loi. Ce règlement d'exécution a été adopté par le Conseil d'Etat le 17 février 2003 et a obtenu l'approbation fédérale le 21 février 2003.

Quant au vote électronique, des premiers tests limités auront lieu durant le dernier trimestre 2003 pour une introduction à l'échelle cantonale dans le courant du second semestre 2004, pour autant que la Confédération donne son feu vert.

b) Elections

Elections complémentaires communales

Engollon – 2 juin. Election de M. Olivier Haussener, et Mmes Viviane Ruchti et Anne-Christine Pellissier au Conseil général.

Les Brenets – 2 juin. Election du Conseil général selon le système de la représentation proportionnelle (renouvellement intégral).

c) Votations

Votations fédérales

3 mars

- Sur l'initiative populaire fédérale « pour l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies (ONU) ». Résultat du canton : 44.272 oui ; 23.596 non ; participation au scrutin : 65.81%. Résultat de la Confédération : 1.489.110 oui ; 1.237.629 non ; participation au scrutin : 58%. L'initiative a été acceptée.
- Sur l'initiative populaire fédérale « pour une durée du travail réduite ». Résultat du canton : 25.932 oui ; 41.964 non ; participation au scrutin : 65.94%. Résultat de la Confédération : 686.935 oui ; 2.021.198 non ; participation au scrutin : 58%. L'initiative a été rejetée.

2 juin

- Sur la modification du code pénal suisse (Interruption de grossesse). Résultat du canton : 46.437 oui ; 7.951 non ; participation au scrutin : 52.68%. Résultat de la Confédération : 1.399.545 oui ; 540.105 non ; participation au scrutin : 41%. Le projet a été accepté.
- Sur l'initiative populaire « pour la mère et l'enfant ». Résultat du canton : 7.529 oui ; 46.591 non ; participation au scrutin : 52.53%. Résultat de la Confédération : 352.432 oui ; 1.578.870 non ; participation au scrutin : 41%. L'initiative a été rejetée.

22 septembre

- Sur l'arrêté fédéral concernant l'initiative populaire « pour le versement au fonds AVS des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale suisse (Initiative sur l'or) » et le contre-projet « L'or à l'AVS, aux cantons et à la Fondation ». Résultat du canton pour l'initiative : 22.060 oui ; 29.157 non ; pour le contre-projet : 27.446 oui ; 23.539 non ; participation au scrutin : 50.55%. Résultat de la Confédération pour l'initiative : 984.058 oui ; 1.085.072 non ; pour le contre-projet : 984.537 oui ; 1.057.398 non ; participation au scrutin : 45%. L'initiative et le contre-projet ont été rejetés.
- Sur la loi sur le marché de l'électricité (LME). Résultat du canton : 19.352 oui ; 32.094 non ; participation au scrutin : 50.41%. Résultat de la Confédération : 972.770 oui ; 1.078.412 non ; participation au scrutin : 44%. Le projet a été rejeté.

24 novembre

- Sur l'initiative populaire « contre les abus dans le droit d'asile ». Résultat du canton : 23.784 oui ; 32.067 non ; participation au scrutin : 53.88%. Résultat de la Confédération : 1.119.342 oui ; 1.123.550 non ; participation au scrutin : 48%. L'initiative a échoué devant le peuple.
- Sur la modification de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (Loi sur l'assurance-chômage, LACI). Résultat du canton : 26.371 oui ; 29.072 non ; participation au scrutin : 53.79%. Résultat de la Confédération : 1.234.623 oui ; 966.626 non ; participation au scrutin : 47%. Le projet a été accepté.

Votations communales

Le Landeron – 3 mars. Arrêté du Conseil général, du 13 septembre 2001, concernant un crédit complémentaire de 535.000 francs pour la rénovation et l'agrandissement du bâtiment de capitainerie du port. L'arrêté a été refusé par 1.589 non contre 312 oui.

Colombier – 3 mars. Arrêté du Conseil général, du 15 novembre 2001, relatif à la soumission d'un « Plan spécial » des parcelles articles 4502 et 3831 du cadastre de Colombier « A Préla ». L'arrêté a été accepté par 1.248 oui contre 1.158 non.

Les Brenets – 3 mars. Arrêté du Conseil général, du 26 septembre 2001, concernant un crédit de 6.700.000 francs destiné à financer la construction d'un nouveau complexe communal. L'arrêté a été refusé par 356 non contre 325 oui.

Les Ponts-de-Martel – 3 mars. Arrêté du Conseil général, du 25 septembre 2001, acceptant l'ouverture d'un crédit de 10.000 francs pour l'aménagement d'un ouvrage de ralentissement à la rue de la Prairie. L'arrêté a été accepté par 419 oui contre 227 non.

Les Planchettes – 3 mars. Arrêté du Conseil général, du 13 décembre 2001, concernant une demande de crédit de 20.000 francs pour financer un contrat relatif à un projet d'adduction d'eau. L'arrêté a été refusé par 83 non contre 35 oui.

Buttes – 21 avril. Arrêté du Conseil général, du 21 décembre 2001, concernant un crédit de 90.000 francs, avec autorisation d'emprunter, pour la réalisation du plan général d'évacuation des eaux. L'arrêté a été refusé par 116 non contre 112 oui.

Cornaux – 2 juin. Arrêté du Conseil général, du 13 novembre 2001, concernant une demande de crédit de 745.000 francs pour l'acquisition de la parcelle No 2988 sise au lieu-dit « Le Clos ». L'arrêté a été refusé par 618 non contre 110 oui.

Buttes – 2 juin. Règlement de distribution de l'eau potable. Le règlement a été refusé par 120 non contre 118 oui.

Brot-Dessous – 7 juillet. Arrêté du Conseil général, du 25 avril 2002, concernant un crédit de 186.000 francs pour la rénovation de l'appartement (2^e étage) et la cage d'escaliers du collège de Frerereules. L'arrêté a été accepté par 33 oui contre 31 non.

Peseux – 22 septembre. Arrêté du Conseil général, du 14 mars 2002, acceptant le nouveau mode d'élection du Conseil communal par le peuple selon le système de la représentation proportionnelle. L'arrêté a été accepté par 1.340 oui contre 362 non.

Boudevilliers – 22 septembre. Arrêté du Conseil général, du 25 mars 2002, acceptant un crédit de 810.000 francs pour la réalisation d'un égout séparatif à Boudevilliers « Centre du village et rue du Collège ». L'arrêté a été accepté par 152 oui contre 115 non.

Boudevilliers – 22 septembre. Arrêté du Conseil général, du 25 mars 2002, acceptant un crédit de 102.000 francs pour l'aménagement et la sécurité de la rue du Collège. L'arrêté a été refusé par 191 non contre 76 oui.

Valangin – 27 octobre. Arrêté du Conseil général, du 1^{er} juillet 2002, acceptant un crédit de 32.000 francs pour une étude sur la modération du trafic. L'arrêté a été refusé par 131 non contre 79 oui.

Valangin – 27 octobre. Arrêté du Conseil général, du 1^{er} juillet 2002, acceptant un crédit de 29.000 francs pour la transformation des wc publics et le rafraîchissement de l'arrêt de bus. L'arrêté a été refusé par 114 non contre 97 oui.

d) Initiatives et référendums

En date du 27 novembre, le Conseil d'Etat a adopté son rapport au Grand Conseil à l'appui

- d'un projet de décret soumettant au vote du peuple l'initiative « Pour une réduction des impôts pour tous » ;
- d'un projet de décret soumettant au vote du peuple l'initiative « Structures d'accueil » ;

- d'un projet de décret soumettant au vote du peuple l'initiative « Assurance-maternité cantonale » ;
- d'un projet de décret soumettant au vote du peuple l'initiative « Contribution éducative ».

A l'ordre du jour de la session du Grand Conseil de janvier 2003, ce rapport a été transmis à la commission fiscalité et politique familiale.

Aucune initiative ni aucun référendum n'ont été lancés au cours de cet exercice.

1.5. Conférence des secrétaires généraux

Instituée par un arrêté du Conseil d'Etat du 17 février 1999, la Conférence des secrétaires généraux est notamment chargée de coordonner les activités intéressant l'ensemble des départements de l'administration cantonale.

Présidée par le chancelier d'Etat, elle s'est réunie en séance plénière à cinq reprises durant l'année.

Au cours de ses séances, la Conférence des secrétaires généraux a notamment participé à la rédaction du programme de législature et entrepris une réflexion sur son propre fonctionnement. Elle a également traité de divers objets ponctuels liés à la bonne marche de l'administration.

Par ailleurs, ses membres se sont réunis hebdomadairement pour assurer le suivi des séances du Conseil d'Etat.

1.6. Centenaires

Durant l'exercice, 21 personnes ont reçu un présent de l'Etat à l'occasion de leur entrée dans la centième année (15 femmes et 6 hommes).

2. COMMUNICATION

En mars, une délégation de journalistes marocains a été accueillie au Château de Neuchâtel dans le cadre d'un voyage en Suisse organisé par Présence suisse. Cinquante participants et conférenciers de 35 pays membres du Conseil de l'Europe ont en outre été reçus au Château de Neuchâtel dans le cadre du projet "Apprendre et enseigner l'histoire de l'Europe au 20^{ème} siècle", un séminaire organisé par le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population et le Centre suisse de formation continue des professeurs de l'enseignement secondaire sur le thème "Etre migrant-e en Europe".

En avril, une délégation vietnamienne forte d'une vingtaine de personnes, comprenant notamment des hauts fonctionnaires du cabinet gouvernemental, emmenée par le vice-premier Ministre du Vietnam, président du comité national du tourisme, a été reçue au Château de Neuchâtel à l'occasion d'un voyage en Suisse s'inscrivant dans le cadre de la promotion des relations bilatérales entre la Suisse et le Vietnam. Une importante délégation neuchâteloise, comprenant trois membres du Conseil d'Etat, s'est en outre rendue durant une journée à la Foire de Bâle.

En mai, le Conseil d'Etat in corpore a présenté à La Chaux-de-Fonds les grands axes du programme de législature 2002-2005 devant quelque 400 invités, représentants neuchâtelois du monde de l'économie, de la recherche et de la formation. Par ailleurs s'est tenue dans le canton de Neuchâtel la traditionnelle Journée des femmes exécutives de Suisse.

En juin, une trentaine d'ambassadeurs, représentants permanents des Etats membres auprès du Conseil de l'Europe, emmenés par le secrétaire général adjoint dudit conseil, ont été conviés à un déjeuner offert conjointement par le Conseil d'Etat et le Conseil communal de Neuchâtel. Cette visite s'inscrivait dans le cadre d'un voyage en Suisse visant à découvrir Expo.02, organisé par Présence suisse. En juin, la salle du Grand Conseil a été équipée d'une caméra permettant à

certaines hauts fonctionnaires de l'Etat de suivre on line les sessions du Grand Conseil, avec image et son.

En août, le Conseil d'Etat a manifesté, dans le cadre d'une conférence de presse et d'une information jointe au matériel de vote envoyée aux citoyens neuchâtelois, son soutien au contre-projet du Conseil fédéral relatif à l'or de la BNS. Il s'agit de la deuxième fois que le gouvernement prend position dans le cadre d'une votation fédérale, la première remontant en 1992, à l'occasion du vote sur l'EEE.

En septembre, quelque 130 journalistes ont été reçus au Laténium et au Château de Neuchâtel dans le cadre des 34èmes Assises de la presse francophone organisées par l'Union de la presse francophone.

Le 24 octobre, à l'occasion de la Journée de l'Organisation des Nations Unies (ONU), les drapeaux de l'ONU ont été hissés pour la première fois sur les édifices publics du canton de Neuchâtel en signe de solidarité et de respect face à cette institution que le peuple et les cantons suisses ont accepté de rejoindre en mars.

En novembre, la Conférence suisse de l'information dans les administrations publiques (COSIAP) a réuni durant deux jours une soixantaine de responsables de l'information des administrations suisses et de la Principauté du Liechtenstein au Château de Neuchâtel, à l'occasion de son assemblée annuelle, dont le thème portait sur la cyberadministration.

Site Internet

Le site Internet de l'administration cantonale, appelé aussi « guichet informationnel », a poursuivi son développement. A la fin de l'année, il comptait ainsi près de 350 rubriques et 2500 documents publiés par une cinquantaine d'unités administratives. La fréquentation du site a également connu une croissance réjouissante. Entre le début et la fin de l'année, le nombre de visites mensuelles a augmenté de 75%, passant de 25.000 à plus de 42.000, ce qui correspondait en fin d'année à une moyenne quotidienne de près de 900 visites.

Responsable de la coordination centrale du site Internet de l'administration, un gestionnaire de site a été engagé en février. Il a mis sur pied l'organisation nécessaire au soutien des services et offices dans leur travail de publication, notamment un site Intranet comprenant la Charte de publication. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a adopté en automne 2002 un règlement de publication à l'intention de tous les services de l'administration cantonale, qui permettra de garantir l'unité et la cohérence générale du site.

Le site cantonal est intégré dans le projet www.ch.ch, le guichet unique de la Confédération, des cantons et des communes. La totalité des liens vers le site cantonal a été établie et le développement du site cantonal se fera selon les mêmes axes thématiques.

L'utilité de ce nouvel outil de communication n'est plus à démontrer. Il doit néanmoins encore être étoffé dans son contenu dès lors que la moitié des unités administratives ne publient pas encore. L'effort de travail supplémentaire fourni par les services sera récompensé à terme par une meilleure information du public.

Le volet interactif et transactionnel du site, appelé « guichet sécurisé unique », est développé par le service du traitement de l'information et proposera les premières prestations dans le courant du premier trimestre 2004.

3. SERVICE DU GRAND CONSEIL

3.1. Grand Conseil

a) Mutations

Quatre nouveaux députés, MM. Roland Tanner, radical, Roland Walter, libéral-PPN, Hubert Jenni, écologiste, et M^{me} Anne-Catherine Bolay Bauer, socialiste, ont succédé respectivement à MM. Philippe Matile, Frédéric Meisterhans, M^{me} Francine John et M. Charles-Henri Augsburg, démissionnaires.

b) Présidence

La présidence a été assumée, jusqu'au 21 mai, par M. Roland Debély, radical, fondé de pouvoir, domicilié à Cernier, puis par M. Jean-Gustave Béguin, libéral-PPN, agriculteur, domicilié à La Sagne.

c) Bureau

Dès la session de mai, le bureau est composé de la manière suivante:

Président:	M. Jean-Gustave Béguin
1 ^{er} vice-président:	M. Frédéric Cuche
2 ^e vice-président:	M. Christian Blandenier
1 ^{re} secrétaire:	M ^{me} Gisèle Ory
2 ^e secrétaire:	M. Gilles Pavillon

Présidents de groupes:

- groupe radical M. Damien Cottier
- groupe libéral-PPN M. Michel Barben
- groupe socialiste M. Martial Debély
- groupe PopEcoSol M. Alain Bringolf

Dès le 31 octobre, M. Jean-Bernard Wälti, radical, remplace temporairement M. Damien Cottier en tant que président du groupe radical.

Le bureau du Grand Conseil a tenu 12 séances.

d) Scrutateurs et scrutateurs suppléants

M. Roland Walter, libéral-PPN, a remplacé M. Frédéric Meisterhans.

e) Commissions permanentes

Commission des pétitions et des grâces (11 membres)

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

La commission a tenu 7 séances.

Commission législative (15 membres)

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

La commission plénière a tenu 11 séances, la sous-commission judiciaire en a tenu 12.

Commission de gestion et des finances (15 membres)

Bureau de la commission:

- pour l'exercice 2001: M. Claude Borel, président, M. Damien Cottier, vice-président, et M. Michel Barben, rapporteur;
- pour l'exercice 2002: M. Damien Cottier, président, M. Michel Barben, vice-président, et M. Jean Oesch, rapporteur;
- pour l'exercice 2003: M. Michel Barben, président, M. Jean Oesch, vice-président, M. Jean-Bernard Wälti, rapporteur.

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

La commission plénière a tenu 11 séances et 1 séance commune avec la commission fiscalité, les sous-commissions en ont tenu 25.

Commission des affaires extérieures (15 membres)

M^{me} Jacqueline Tschanz, radicale, et M. Willy Geiser, radical, ont respectivement remplacé M^{mes} Catherine Schallenberger, vice-présidente, et Stéphanie Vogel.

La commission plénière a tenu 8 séances et plusieurs délégations ont été désignées pour participer à des séances à l'extérieur.

f) Commissions spéciales**Commission fiscalité**

M^{me} Patricia de Pury, socialiste, a remplacé M. Charles-Henri Augsburger.

La commission a tenu 2 séances et 1 séance commune avec la commission de gestion et des finances.

Commission d'enquête parlementaire

Elle a été élue le 4 septembre 2002 dans la composition suivante:

M. Damien Cottier, président, MM. Rolf Graber, vice-président, Claude Borel, rapporteur, et Alain Bringolf.

La commission a tenu 12 séances.

g) Autres commissions**Commission de rédaction**

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

La commission n'a tenu aucune séance.

Groupe de travail "Création d'un parlement des jeunes"

Il a été désigné le 4 décembre, dans la composition suivante:

M. Jean-Marie Reber, chancelier d'Etat, président, MM. Michel Grossmann, Raphaël Comte, Jean-Gustave Béguin, M^{me} Violaine de Montmollin, M. Frédéric Cuche, M^{me} Françoise Jeanneret, MM. Patrick Erard et Daniel Perdrisat.

Le groupe n'a tenu aucune séance en 2002.

Les commissions parlementaires ont ainsi tenu 64 séances, la sous-commission judiciaire 12 et les sous-commissions de gestion et des finances 25.

h) Sessions

Le Grand Conseil a tenu 8 sessions, soit 24 séances:

- le 6 février;
- les 18, 19 et 20 mars;
- les 21, 22 et 23 mai;
- les 17, 18 (matin et après-midi) et 19 juin (séance de relevée le 24 juin);
- les 3 (après-midi et soir) et 4 septembre;
- les 1^{er} et 2 octobre;
- les 5 (après-midi et soir) et 6 novembre;
- les 3 (après-midi et soir) et 4 décembre (séance de relevée le 11 décembre)

i) Lois et décrets

Le Grand Conseil a adopté les lois et décrets suivants:

18 mars

- Décret portant octroi d'un crédit de 12.365.000 francs pour la construction, à La Chaux-de-Fonds, d'un nouveau bâtiment destiné aux services de la police cantonale, aux juges d'instruction et au service d'incendie et de secours (SIS) des Montagnes neuchâteloises.
- Décret fixant le coefficient de l'impôt cantonal direct dû par les personnes physiques.

19 mars

- Décret portant octroi d'un crédit d'investissement de 700.000 francs pour le déploiement de l'infrastructure informatique de la Haute école pédagogique commune aux cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel.
- Décret portant adhésion du canton de Neuchâtel à l'accord entre le Conseil fédéral suisse, agissant au nom des cantons de Berne, de Vaud, de Neuchâtel et du Jura, et le Gouvernement de la République française relatif à la création de la "Conférence TransJurassienne".
- Loi portant révision de la loi d'introduction de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers.

23 mai

- Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2001.

19 juin

- Loi sur la profession d'avocat ou d'avocate (LAv).
- Loi portant révision de la loi sur la formation professionnelle.
- Décret portant abrogation du décret érigeant l'Ecole de laborantines médicales de l'Hôpital Pourtalès, à Neuchâtel, en Ecole cantonale de laborantines et laborantins médicaux.
- Décret portant abrogation du décret concernant la création de la fondation du Centre neuchâtelois de formation aux professions de la santé.
- Loi portant révision de la loi sur la Haute école neuchâteloise.
- Loi portant révision de la loi de santé.

24 juin

- Décret portant octroi d'un crédit de 7 millions de francs destiné au Centre intercommunal de formation des Montagnes neuchâteloises pour la construction et la rénovation d'un bâtiment pour les professions de l'automobile au Locle.
- Décret portant octroi d'un crédit 935.000 francs pour la réalisation d'une nouvelle installation de ventilation et la mise en place d'un contrôle d'accès et de gestion des temps dans les locaux de l'immeuble sis Tombet 24, à Peseux, où sont logés les services de la protection de l'environnement et de l'inspection et de la santé au travail.

3 septembre

- Décret portant octroi d'un crédit d'étude de 1.500.000 francs en vue de la construction d'un bâtiment destiné au Conservatoire de musique de Neuchâtel et à la Haute école de gestion, sur le site de Crêt-Taconnet/Ecoparc, à Neuchâtel.
- Décret portant octroi d'un crédit de 10.743.000 francs pour l'aménagement du bâtiment de Tivoli 5, son transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif ainsi que pour divers aménagements des bâtiments de Tivoli 22 et des Beaux-Arts 13, à Neuchâtel.

4 septembre

- Loi portant révision de la loi sur les droits politiques.
- Décret instituant une commission d'enquête parlementaire (CEP) chargée d'examiner les relations entre le Conseil d'Etat et le Département de la justice, de la santé et de la sécurité d'une part et les autorités judiciaires de l'autre.

1^{er} octobre

- Loi instituant un impôt sur les successions et sur les donations entre vifs.

5 novembre

- Loi sur l'Université (LU).
- Loi portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (service divin et assermentation).
- Loi portant révision de la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (OJN) (assermentation).
- Loi portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (réforme du fonctionnement du parlement).
- Loi portant révision de la loi sur les finances.

6 novembre

- Décret portant adhésion du canton de Neuchâtel à l'accord intercantonal sur l'élimination des entraves techniques au commerce.

3 décembre

- Loi portant révision de la loi concernant le tarif des émoluments du registre foncier.
- Loi portant révision de la loi sur le fonds d'aide aux communes (LFAC).
- Loi portant modification de la loi concernant la répartition de la part du canton au produit de l'impôt fédéral direct.
- Loi portant modification temporaire de la loi sur les routes et voies publiques et de la loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux.

11 décembre

- Décret concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 2003.
- Décret portant octroi d'un crédit urgent de 1.150.000 francs en vue d'un soutien financier à la réorganisation du secteur laitier en Suisse occidentale.
- Décret portant octroi d'un crédit-cadre de 5.134.000 francs destiné à compléter les équipements informatiques et scientifiques de la Haute école neuchâteloise (Ecole d'ingénieurs du canton de Neuchâtel, au Locle) pour la période 2002-2004.

j) Projets de lois et décrets à l'étude

A l'issue de la séance de relevée du 11 décembre, les projets de lois et de décrets à l'étude au sein des commissions parlementaires sont les suivants:

99.112

Projet de loi Jacques de Montmollin, du 22 mars 1999, portant révision de l'article 42, alinéa 2, de la loi sur le cinéma

Projet transmis à la commission législative le 22 mars 1999.

99.152

Projet de loi du groupe socialiste, du 27 septembre 1999, portant révision de la loi sur le statut de la fonction publique

Projet transmis à la commission législative le 28 septembre 1999.

99.161

Projet de loi Charles Häsler et Serge Vuilleumier, du 29 septembre 1999, portant révision de la loi sur les transports publics

Projet transmis à la commission législative le 29 septembre 1999.

01.106

Projet de loi Adriano Crameri, du 6 février 2001, portant révision de la loi sur les subventions

Projet transmis à la commission législative le 7 février 2001.

01.113

Projet de loi du groupe PopEcoSol, du 26 mars 2001, portant modification de la loi sur les contributions directes (imposition des rentes AVS, art. 38)

Projet transmis à la commission fiscalité le 27 mars 2001.

01.120

Projet de loi Raphaël Comte, Stéphanie Vogel, Marie-Laure Béguin et Damien Cottier, du 19 juin 2001, sur le partenariat enregistré

Projet transmis à la commission législative le 19 juin 2001.

01.123

Projet de loi du groupe PopEcoSol, du 19 juin 2001, portant révision de la loi sur le droit de cité neuchâtelois

Projet transmis à la commission législative le 19 juin 2001.

01.124

Projet de loi Pascal Sandoz, du 19 juin 2001, portant révision de la loi sur les droits politiques (droit de vote des Suisses de l'étranger)

Projet transmis à la commission législative le 19 juin 2001.

01.125

Projet de loi du groupe PopEcoSol, du 19 juin 2001, portant révision de la loi sur les droits politiques (éligibilité des étrangers – répartition des sièges)

Projet transmis à la commission législative le 19 juin 2001.

01.126

Projet de loi du groupe radical, du 19 juin 2001, portant révision de la loi sur les droits politiques (incompatibilités)

Projet transmis à la commission législative le 19 juin 2001.

01.127

Projet de loi Adriano Crameri, du 19 juin 2001, portant révision de la loi sur les contributions directes (déductions générales, art. 36, lettre d)

Projet transmis à la commission fiscalité le 20 juin 2001.

01.129

Projet de loi du groupe PopEcoSol, du 19 juin 2001, portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (accès à l'information – assermentation)

Projet transmis à la commission législative le 19 juin 2001.

01.130

Projet de loi du groupe radical, du 19 juin 2001, portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (traitement des pétitions)

Projet transmis à la commission législative le 19 juin 2001.

01.131

Projet de loi du groupe PopEcoSol, du 19 juin 2001, portant révision de la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (assermentation – éligibilité)

Projet transmis à la commission législative le 19 juin 2001.

01.132

Projet de loi du groupe PopEcoSol, du 19 juin 2001, portant révision de la loi sur les communes (éligibilité des étrangers)

Projet transmis à la commission législative le 19 juin 2001.

01.150

Projet de loi du groupe PopEcoSol, du 2 octobre 2001, portant révision de la loi sur les contributions directes (déductions générales, art. 36, lettre g)

Projet transmis à la commission fiscalité le 3 octobre 2001.

01.165

Projet de loi Damien Cottier, du 21 novembre 2001, portant révision de la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (élection des jurés cantonaux)

Projet transmis à la commission législative le 21 novembre 2001.

01.168

Projet de loi Bernard Matthey, du 21 novembre 2001, portant modification de la loi sur les eaux (contrôle réseau)

Projet transmis à la commission législative le 21 novembre 2001.

02.106

Projet de loi Marie-Claire Jeanprêtre Pittet, du 6 février 2002, portant révision de la loi d'introduction des titres huitième et huitième bis du code des obligations (bail à loyer et bail à ferme)

Projet transmis à la commission législative le 6 février 2002.

02.108

Projet de loi Michel Bise, du 18 mars 2002, loi d'application de la loi fédérale sur les contrats-cadres de baux à loyer et leur déclaration de force obligatoire générale

Projet transmis à la commission législative le 20 mars 2002.

02.113

Projet de loi du groupe PopEcoSol, du 19 mars 2002, portant révision de la loi d'introduction de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers et du code de procédure pénale neuchâtelois (indemnités pour détention injustifiée)

Projet transmis à la commission législative le 20 mars 2002.

02.116

Projet de loi du groupe socialiste, du 20 mars 2002, sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21)

Projet transmis à la commission législative le 20 mars 2002.

02.117

Projet de loi du groupe socialiste, du 20 mars 2002, portant révision de la loi d'introduction de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers et du code de procédure pénale neuchâtelois (indemnités pour détention injustifiée)

Projet transmis à la commission législative le 20 mars 2002.

02.138

Projet de loi Jean-Pierre Veya, du 3 septembre 2002, portant révision de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (motion populaire en matière communale)

Projet transmis à la commission législative le 3 septembre 2002.

02.139

Projet de loi Jean-Pierre Veya, du 3 septembre 2002, portant révision de la loi sur les droits politiques (motion populaire en matière communale)

Projet transmis à la commission législative le 3 septembre 2002.

02.151

Projet de loi du groupe libéral-PPN, du 3 septembre 2002, portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (suppléance)

Projet transmis à la commission législative le 3 septembre 2002.

02.152

Projet de loi du groupe radical, du 3 septembre 2002, sur la suppléance au Grand Conseil

Projet transmis à la commission législative le 3 septembre 2002.

02.156

Projet de loi Roland Debély, du 1^{er} octobre 2002, portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (débat large)

Projet transmis à la commission législative le 2 octobre 2002.

02.157

Projet de loi Roland Debély, du 1^{er} octobre 2002, portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (motion et postulat)

Projet transmis à la commission législative le 2 octobre 2002.

02.162

Projet de loi du groupe libéral-PPN, du 5 novembre 2002, portant modification de la loi sur les contributions directes (art. 36, lettres g et i, 38, 39 et 40)

Projet transmis à la commission fiscalité le 16 novembre 2002.

02.177

Projet de loi Damien Cottier, du 4 décembre 2002, modifiant la loi d'organisation du Grand Conseil (dépôt des questions)

Projet transmis à la commission législative le 4 décembre 2002.

k) Bulletin officiel des délibérations du Grand Conseil

Les volumes 166 (2000-2001) et 167 (2001-2002) ont été envoyés aux intéressés respectivement le 23 avril et le 25 novembre. Ils sont à disposition sous forme papier, et de CD-ROM. Il est également possible de les consulter sur le site Internet de l'Etat de Neuchâtel. Trois anciennes éditions (années 1995 à 1998) ont été publiées sur CD-ROM et Internet.

3.2. Personnel

Aucune mutation n'est intervenue au cours de cette année.

3.3. Recueil de la législation neuchâteloise

Les suppléments 57, 58 et 59 (jour de référence 30 juin 2002) du Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN) ont été envoyés aux abonnés et publiés sur Internet, ainsi que le répertoire 2002.

4. SERVICE DE L'ECONOMAT ET DU MATERIEL SCOLAIRE**4.1. Personnel**

Le service est composé de dix personnes à plein temps pour accomplir l'ensemble des tâches qui lui sont dévolues dans son cahier des charges. En plus de ces effectifs, il a dû avoir recours, comme les années précédentes, et ceci dans le cadre des programmes d'occupation, à diverses personnes pour renforcer le secteur de réception, de préparation et de livraison du matériel dans les services et écoles du canton.

4.2. Mission de logistique

Dès 2002, le service doit approvisionner neuf services, secrétariats de l'Université ou nouvelles entités supplémentaires qui dépendaient auparavant, soit des communes, soit de la Confédération. Ceci augmente donc sensiblement les lieux de distribution.

Comme de coutume, il a également distribué le matériel des diverses votations dans toutes les communes du canton.

4.3. Gestion des achats

Malgré l'augmentation des services et du personnel qu'il doit approvisionner, le service a pu, grâce à une gestion rigoureuse des achats, maîtriser l'ensemble des dépenses relatives aux fournitures de bureau, aux imprimés et reliures ainsi qu'aux achats de machines et de leur entretien. De ce fait, les crédits budgétaires alloués ont été suffisants.

4.4. Gestion des impressions

Durant l'année, l'équipement d'impression devenu obsolète a été changé. Le nouveau matériel donne entière satisfaction et permet ainsi de faire face à l'ensemble des demandes des différents services. Le service des impressions a effectué 1.807.000 tirages dans différents formats, ce qui représente une augmentation d'environ 15% par rapport à l'année précédente.

Le volume des photocopies réalisées dans l'ensemble de l'administration ne cesse de progresser. Cette année, 4.637.000 pages ont été réalisées par notre unité de production.

4.5. Fournitures scolaires – Ecole enfantine

Le compte de l'école enfantine se présente de la façon suivante pour l'année 2002:

Livraisons de manuels à la charge de l'Etat et des communes	14.950,20
Crédit forfaitaire pour achat de matériel à la charge de l'Etat seul	<u>18.773,40</u>
Total	<u>33.723,60</u>
Selon les dispositions légales en vigueur, les dépenses entre l'Etat et les communes se répartissent comme suit: 20% Etat, 80% communes.	
Part à la charge de l'Etat: 20% de 14.950,20 francs	2.990,05
Dépense à la charge de l'Etat seul	<u>18.773,40</u>
Total	21.763,45
Part à la charge des communes: 80% de 14.950,20 francs	<u>11.960,15</u>
Total comme ci-dessus	33.723,60
Crédit budgétaire "Forfait école enfantine"	23.000.—
Crédit budgétaire "Fournitures scolaires école enfantine"	<u>15.000.—</u>
Total crédit accordé	38.000.—
Dépense totale	<u>33.723,60</u>
Solde	<u>4.276,40</u>

4.6. Fournitures scolaires – Enseignement primaire

Pour l'année 2002, le compte de fournitures scolaires se présente de la façon suivante:

Livraisons de matériel scolaire aux communes	1.325.529,10
Dépenses diverses	<u>18.993.—</u>
Dépenses totales à la charge de l'Etat et des communes	<u>1.344.522,10</u>
Part de l'Etat: 20% de 1.344.522,10 francs	268.904,40
Part des communes: 80% de 1.344.522,10 francs	<u>1 075.617,70</u>
Total comme ci-dessus	<u>1.344.522,10</u>

Le montant inscrit au budget étant de 1,345 million de francs, il y a donc un solde disponible de 477,90 francs.

Dans les comptes ci-dessus sont comprises les dépenses faites pour les livraisons de manuels et de matériel aux classes primaires de 1^{re} à 5^e année pour les classes des institutions suivantes:

- Centres éducatifs Les Perce-Neige, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds
- Centre éducatif Clos-Rousseau, Cressier
- Centre pédagogique, Dombresson
- Centre pédagogique, Malvilliers
- Fondation Les Billodes – Centre pédagogique, Le Locle
- Centre I.M.C., La Chaux-de-Fonds

Le tableau suivant donne un aperçu de l'évolution des dépenses générales (Etat et Communes) et des dépenses moyennes par élève sur une période de dix ans, et plus particulièrement pour les cinq dernières années.

<i>Années</i>	<i>Dépenses générales Fr.</i>	<i>Nombre d'élèves</i>	<i>Dépense moyenne par élève Fr.</i>
1992	959.894,35	9.070	105,83
1998	1.378.715,60	10.466	131,73
1999	1.349.518,30	10.753	125,50
2000	1.254.824,95	10.667	117,64
2001	1.318.405,10	10.467	125,96
2002	1.344.522,10	10.441	128,77

Par rapport à l'exercice précédent, on enregistre une augmentation des dépenses de 26.117 francs et une baisse de l'effectif des élèves (-26). La dépense moyenne par élève augmente de 2,81 francs.

Le service de l'économat et du matériel scolaire a entrepris, durant l'année, des travaux de réimpression de divers manuels d'enseignement et documents scolaires encore en vigueur dont les stocks devenaient épuisés.

Introduction cette année des nouveaux moyens d'enseignement de la mathématique en 5^e année.

Comme ces dernières années, les classes de développement ont eu la possibilité de commander du matériel spécialement adapté à ce genre d'enseignement.

4.7. Fournitures scolaires – Enseignement secondaire

Pour l'année scolaire 2002/2003, les dépenses totales se sont élevées à 1.351.131,20 francs pour l'ensemble des manuels et du matériel délivrés dans les classes d'orientation ainsi que dans les classes de la section de Maturités, modernes et préprofessionnelles.

La répartition de ces dépenses s'établit comme suit:

Part de l'Etat: 20% de 1.351.131,20 francs	270.226,25
Part des communes: 80% de 1.351.131,20 francs	<u>1.080.904,95</u>
Dépense totale	<u>1.351.131,20</u>

Le montant inscrit au budget étant de 1,28 million de francs + crédit supplémentaire de 72.000 francs, soit 1.352 million de francs, il y a un solde disponible de 868,80 francs qui représente 0,064% du crédit budgétaire accordé.

Le tableau ci-après permet de suivre l'évolution des dépenses totales et des dépenses moyennes par élève pour les cinq dernières années:

<i>Années</i>	<i>Dépenses totales (canton et communes) Fr.</i>	<i>Nombre d'élèves</i>	<i>Dépense moyenne par élève Fr.</i>
1998	1.194.674,50	7.313	163,36
1999	1.160.322,30	7.439	155,98
2000	1.207.612,15	7.648	157,90
2001	1.390.348,40	7.869	176,69
2002	1.351.131,20	8.068	167,47

Par rapport à l'exercice précédent, on enregistre un accroissement du nombre des élèves (+ 199) ainsi qu'une diminution des dépenses de 39.217,20 francs, ce qui fait diminuer de 9,22 francs la moyenne par élève.

Notre service a également réédité plusieurs ouvrages et documents scolaires.

4.8. Matériel général d'enseignement

Ecole enfantine

Bonification budgétaire 2002	8.000.—
Plus compensation du compte 362.610 (Mat. et mobilier enseignement primaire)	8.000.—
Subventions payées durant l'année	<u>15.180,55</u>
Solde	<u>819,45</u>

Les écoles enfantines de quatorze communes ont bénéficié de subventions cantonales pour le matériel d'enseignement.

Enseignement primaire

Bonification budgétaire 2002	110.000.—
Moins compensation sur compte 362.615 (Mat. et mobilier école enfantine)	<u>8.000.—</u>
Total	102.000.—
Subventions payées durant l'année	<u>69.348,50</u>
Solde	<u>32.651,50</u>

Les écoles primaires de vingt-cinq communes ainsi que le Centre éducatif Perce-Neige de Neuchâtel, le Centre pédagogique de Malvilliers, le Centre pédagogique des Hauts-Geneveys et la

Fondation "Les Billodes" du Locle ont bénéficié de subventions cantonales pour le matériel général d'enseignement.

Comme l'année précédente, l'Etat a pris à sa charge différentes actions à prix réduit.

Des crédits spéciaux ont été mis à disposition afin de subventionner les forfaits accordés aux écoles pour:

- enseignement renouvelé du français, de 1^{re} à 5^e année
- activités créatrices manuelles, de 1^{re} à 5^e année
- activités créatrices sur textiles, de 3^e à 5^e année
- achat de petit matériel.

4.9. Droits d'auteurs "Pro Litteris" et "Suissimage"

Redevance relative aux droits d'auteurs "Pro Litteris" et "Suissimage" due par les communes, selon arrêté du Conseil d'Etat du 20 décembre 2000.

Total des montants facturés pour:

- utilisation de base d'œuvres audiovisuelles "Suissimage"	37.991,50
- reproduction d'œuvres protégées (photocopies) "Pro Litteris"	<u>57.714,35</u>
	<u>95.705,85</u>

Selon les dispositions légales en vigueur, la répartition s'établit comme suit au prorata du nombre d'habitants par commune, selon recensement de la population au 31.12.2000:

Part de l'Etat: 20% de 95.705,85 francs	19.141,15
Part des communes: 80% de 95.705,85 francs	<u>76.564,70</u>
Total comme ci-dessus	<u>95.705,85</u>
Crédit budgétaire 2002	90.000.—
Crédit supplémentaire	6.000.—
Total factures "Suissimage" et "Pro Litteris"	<u>95.705,85</u>
Solde	<u>294,15</u>

Neuchâtel, le 5 mars 2003

Le chancelier d'Etat,
J.-M. REBER

TABLE DES MATIERES

1.	SECRETARIAT GENERAL	1
1.1.	Personnel	1
1.2.	Feuille officielle	1
1.3.	Légalisations	1
1.4.	Droits politiques	1
1.5.	Conférence des secrétaires généraux	4
1.6.	Centenaires	4
2.	COMMUNICATION	4
3.	SERVICE DU GRAND CONSEIL	6
3.1.	Grand Conseil	6
3.2.	Personnel	13
3.3.	Recueil de la législation neuchâteloise	13
4.	SERVICE DE L'ECONOMAT ET DU MATERIEL SCOLAIRE	13
4.1.	Personnel	13
4.2.	Mission de logistique	14
4.3.	Gestion des achats	14
4.4.	Gestion des impressions	14
4.5.	Fournitures scolaires – Ecole enfantine	14
4.6.	Fournitures scolaires – Enseignement primaire	15
4.7.	Fournitures scolaires – Enseignement secondaire	16
4.8.	Matériel général d'enseignement	16
4.9.	Droits d'auteurs "Pro Litteris" et "Suissimage"	17